



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **10 septembre 2025 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

| | |
|--------------------|--|
| Line Fréchette | préfète |
| Stéphanie Lacoste | mairesse de Drummondville |
| Sylvie Laval | mairesse de Durham-Sud |
| François Fréchette | maire de L'Avenir |
| François Parenteau | maire de Lefebvre |
| Stéphane Dionne | maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse |
| Sylvain Jutras | maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village |
| Guy Lavoie | maire de Saint-Bonaventure |
| Jean-Guy Hébert | maire de Sainte-Brigitte-des-Saults |
| Éric Émond | maire de Saint-Cyrille-de-Wendover |
| Richard Kirouac | maire de Saint-Edmond-de-Grantham |
| Albert Lacroix | représentant suppléant de Saint-Eugène |
| Sylvain Cormier | maire de Saint-Félix-de-Kingsey |
| Robert Julien | maire de Saint-Guillaume |
| Maryse Collette | mairesse de Saint-Lucien |
| Benoît Yergeau | maire de Saint-Pie-de-Guire |
| Luce Daneau | mairesse de Wickham |
| Geneviève Allaire | représentante de Saint-Majorique-de-Grantham |

Est absente :

| | |
|------------------|---------------------------------------|
| Nathacha Tessier | mairesse de Saint-Germain-de-Grantham |
|------------------|---------------------------------------|

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC14134/09/25



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en y retirant les points suivants :

- 9.5.1) Écocentre / Mandat d'analyse financière et impacts de la municipalisation / Autorisation, le cas échéant;
- 10.1) Rapport d'activités du comité de sécurité publique du 25 juin 2025;

et en modifiant le point suivant :

- 9.9.1) Statistiques Mobilibus au 31 août 2025.

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
 - 3.1) Procès-verbal du 13 août 2025 / Adoption
 - 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 13 août 2025
4. **CAP**
 - 4.1) Procès-verbal du CAP du 2 juillet 2025 / Dépôt
 - 4.2) Suivi des résolutions du CAP du 2 juillet 2025
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 2 septembre 2025 / Dépôt
 - 6.2) Auditeurs financiers / Mandat / Octroi
7. **Administration**
 - 7.1) Calendrier des séances du CAP et Conseil 2026 / Adoption
 - 7.2) Surplus de travail de l'équipe de direction / Autorisation
8. **Évaluation**
 - 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Septembre 2025 / Dépôt
9. **Planification et gestion du territoire**
 - 9.1) Aménagement
 - 9.1.1) Rapport d'activités du comité d'aménagement du 13 août 2025
 - 9.1.2) Rapport d'activités du comité d'aménagement du 28 août 2025
 - 9.2) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
 - 9.2.1) Drummondville / PPCMOI 915, rue Primard
Autoriser la classe d'usage H-4 d'un maximum de 6 logements.
 - 9.2.2) Drummondville / RV25-5740-1 (zonage)
Modifier la grille de la zone P-442 permettant certains usages de la classe C-4.
 - 9.3) Révision du SADR / Communications et concertation / Demande de soumissions / Autorisation
 - 9.4) Gestion des cours d'eau
Aucun point.
 - 9.5) Matières résiduelles
Aucun point.
 - 9.6) Environnement



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Aucun point.

9.7) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Aucun point.

9.8) Parc régional de la Forêt Drummond

9.8.1) FRR Volet 3 / Rapport final Signature / Adoption

9.9) Mobilité durable

9.9.1) Statistiques Mobilibus au 31 août 2025

9.9.2) Programme d'aide financière communications MADA /
Autorisation

9.10) Énergies renouvelables

9.10.1) Rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables du 15
août 2025

9.11) Plan climat

Aucun point.

9.12) Modification au SADR / Projet de règlement MRC-983 modifiant le schéma
d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond
numéro MRC-773-1, relatif à la création d'une zone résidentielle
écoforestière à L'Avenir

9.12.1) Avis de motion

9.12.2) Projet de règlement MRC-983 et document sur la nature des
modifications / Adoption

9.12.3) Demande d'avis à la ministre / Adoption

10. Sécurité publique

Aucun point.

11. Développement économique, social et culturel

11.1) Rapport d'activités du comité culturel du 26 août 2025

11.2) Rapport d'activités du comité MADA du 20 août 2025

11.3) Rapport d'activités du comité FASO du 26 août 2025

11.4) Patrimoine / Suspension du programme d'aide financière en restauration et
requalification du patrimoine religieux / Demande

11.5) Programme d'appui aux collectivités - Phase 2 / Demande d'aide
financière / Autorisation

11.6) Rapport annuel d'activités de Drummond Économique 2024 / Dépôt

11.7) Entente de partenariat Phare / Autorisation

11.8) Coalition hôpital régional à Drummondville / Demande de soutien
financier

11.9) Réseau Accès PME / Convention d'aide financière / Autorisation

12. Ressources humaines

12.1) Plan d'action amélioration des services clients / Dépôt

13. Correspondance

13.1) Liste de correspondance

14. Divers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. CONSEIL

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2025 / ADOPTION

MRC14135/09/25

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 août 2025.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL DU 13 AOÛT 2025

Le suivi des résolutions du conseil du 13 août 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

4. **CAP**

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 2 JUILLET 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 2 juillet 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

4.2) SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CAP DU 2 JUILLET 2025

Le suivi des résolutions du CAP du 2 juillet 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

5. **L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 14 août 2025 au 10 septembre 2025 est déposée pour information. La préfète profite de l'occasion pour souligner les anniversaires de monsieur Robert Julien et de monsieur John Husk. Il n'y a aucune question.

6. **FINANCES**

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 2 SEPTEMBRE 2025 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois septembre adopté par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 2 septembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) AUDITEURS FINANCIERS / MANDAT / OCTROI

MRC14136/09/25

CONSIDÉRANT la fin du contrat des vérificateurs actuels de la MRC de Drummond, soit la firme FBL, S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT les articles 966 à 966.6 du *Code municipal du Québec* par lequel, entre autres, « le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers ... »;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la résolution *MRC14074/06/25*, adoptée le 11 juin dernier, des demandes de soumission ont été envoyées à quatre fournisseurs pour effectuer la vérification des livres comptables et la préparation des états financiers de la MRC de Drummond, pour les années financières 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le 27 août 2025 une offre de services conforme et que cette dernière est au montant total de 98 000 \$, plus les taxes applicables;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la firme a transmis par courriel le 4 septembre 2025 des modifications à son offre initiale;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances estime utiliser en moyenne 20 heures par année pour information et soutien;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres comptables de la MRC de Drummond, pour une période de trois ans et conformément au devis, à l'offre de services datée du 27 août 2025 ainsi que le courriel transmis le 4 septembre 2025, pour un montant de 32 000 \$ pour chacun des exercices de 2025 et 2026 et de 34 000 \$ pour l'exercice de 2027, plus taxes.

D'AUTORISER, en addition à l'offre de services, une banque d'heures annuelle maximale de 20 heures par année pour information et soutien selon les taux inscrits à l'offre de services.

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents afférents.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026, 2027 et 2028.

Le mandat couvrira les années financières 2025, 2026 et 2027 et se terminera au dépôt des états financiers 2027 et de tous ses rapports.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1) CALENDRIER DES SÉANCES DU CAP ET CONSEIL 2026 / ADOPTION

MRC14137/09/25

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* précisant que le conseil d'une municipalité régionale de comté (MRC) doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune, le greffier-trésorier donnant un avis public du contenu du calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une MRC tient une séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une le quatrième mercredi de novembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (art. 6 du règlement MRC-756) et du conseil de la MRC (art. 148 du *Code municipal du Québec*) pour l'année 2026;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par François Parenteau
Et résolu

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2026.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

À moins d'avis contraire, les séances auront lieu au centre administratif de la MRC de Drummond, située au 436 rue Lindsay à Drummondville, aux dates et heures suivantes :

**SÉANCES DU CAP ET DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND
POUR L'ANNÉE 2026**

| COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE PLANIFICATION (CAP) | | CONSEIL | |
|--|------------------------------|---|---------|
| DATE | HEURE | DATE | HEURE |
| CONGÉ | --- | 21 JANVIER | 19 h 30 |
| 3 FÉVRIER | 9 h | 11 FÉVRIER | 19 h 30 |
| CONGÉ | --- | 11 MARS | 19 h 30 |
| 7 AVRIL | 9 h | 15 AVRIL | 19 h 30 |
| 5 MAI | 9 h | 13 MAI | 19 h 30 |
| 2 JUIN | 9 h | 10 JUIN | 19 h 30 |
| 7 JUILLET | 9 h | CONGÉ | --- |
| CONGÉ | --- | 19 AOÛT | 19 h 30 |
| 1 ^{er} SEPTEMBRE | 9 h | 9 SEPTEMBRE | 19 h 30 |
| | 9 h | | |
| 6 OCTOBRE | 13 h | 14 OCTOBRE | 19 h 30 |
| | (séance dédiée au budget) | | |
| 3 NOVEMBRE | 9 h | 25 NOVEMBRE (art. 148 C.M. pour budget) | 19 h 30 |
| CONGÉ | --- | 9 DÉCEMBRE | 19 h 30 |

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

7.2) SURPLUS DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION / AUTORISATION

MRC14138/09/25

CONSIDÉRANT QUE le directeur général assume depuis plusieurs mois une charge de travail accrue en raison de circonstances exceptionnelles, notamment l'absence d'une ressource au poste de direction au Service d'aménagement et du développement régional de la MRC ainsi que d'un(e) coordonnateur(trice) au Plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances assume également depuis plusieurs semaines une charge de travail accrue en raison de l'absence prolongée d'une ressource au poste de technicien(ne) à la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne un alourdissement significatif de leurs tâches respectives, risquant ainsi de compromettre l'efficacité opérationnelle et la capacité à respecter certaines échéances administratives et réglementaires;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération salariale 2019 de la MRC de Drummond, laquelle prévoit qu'une prime de remplacement peut être accordée par le conseil à un(e) cadre assumant des responsabilités supplémentaires, jusqu'à concurrence de 10 % de son salaire;

Il est proposé par Geneviève Allaire
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, en raison du surplus actuel de ses tâches, l'octroi d'une prime de remplacement au directeur général et greffier-trésorier, John Husk, à compter de son entrée en poste en tant que directeur général de la MRC le 7 février 2025 et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'une ressource au poste de direction du Service de l'aménagement et du développement régional de la MRC, à l'exception de la période comprise entre le 17 mars et le 13 juin 2025 inclusivement.

D'AUTORISER, en raison de la surcharge liée à la gestion comptable opérationnelle, l'octroi d'une prime de remplacement à la directrice du Service des finances, Delvis Sanchez, pour la période du 5 mai 2025 jusqu'à l'entrée en fonction d'une ressource au poste de technicien(ne) en comptabilité.

D'AUTORISER l'octroi des primes jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard, avec possibilité de renouvellement.

D'ÉTABLIR le montant de chaque prime à 10 % du salaire, conformément à la politique en vigueur.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / SEPTEMBRE 2025 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} septembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.



9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT

9.1.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 13 AOÛT 2025

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 13 août 2025 est déposé. Madame Stéphanie Lacoste en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.1.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 28 AOÛT 2025

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 28 août 2025 est déposé. Madame Stéphanie Lacoste en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.2) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.2.1) DRUMMONDVILLE / PPCMOI 915, RUE PRIMARD

MRC14139/09/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution n° 0918/09/25 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la propriété sise au 915, rue Primard;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a pour but d'autoriser à l'intérieur de la zone H-637, au 915 rue Primard, la classe d'usage H-4 d'un maximum de 6 logements, selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la résolution n° 0918/09/25 adoptant un PPCMOI pour la propriété sise au 915, rue Primard, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 0918/09/25 (915, rue Primard) à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2.2) DRUMMONDVILLE / RV25-5740-1 (ZONAGE)

MRC14140/09/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5740-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier la grille des usages et normes de la zone P-442 de manière à autoriser que certains usages faisant partie de la classe d'usage C-4 puissent être autorisés dans cette zone sans qu'ils soient à titre d'usages accessoires à un usage principal;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5740-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5740-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.3) RÉVISION DU SADR / COMMUNICATIONS ET CONCERTATION /
DEMANDE DE SOUMISSIONS / AUTORISATION

MRC14141/09/25

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) numéro MRC-773-1 de la MRC de Drummond (MRC) est entré en vigueur il y a huit (8) ans, soit le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le SADR doit être révisé pour répondre aux enjeux actuels en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu publique, le 6 juin 2022, la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire dont découlent les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles OGAT sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2024 pour arrimer son SAD avec les nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire en vertu de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'élaborer une vision large et à long terme pour le territoire de la MRC de Drummond qui pourra également guider l'élaboration de la vision spécifique incluse dans un nouvel exercice de planification stratégique organisationnel en 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mobiliser les acteurs dans le cadre de la révision du SADR, afin de tenir compte de l'ensemble des préoccupations du milieu;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir les services d'une ressource possédant l'expertise nécessaire pour organiser et animer les activités de consultation et concertation dans le cadre de la révision du SADR;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel dans le cadre de la révision du SADR pour l'octroi d'un mandat à cet effet est de 25 000 \$;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à solliciter auprès d'au moins deux soumissionnaires des offres de service pour les activités de communication et de concertation dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

9.4) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.5) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point.

9.6) ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9.7) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.8) PARC RÉGIONAL FORÊT DRUMMOND

9.8.1) FRR VOLET 3 / RAPPORT FINAL SIGNATURE / ADOPTION

MRC14142/09/25

CONSIDÉRANT la création du Parc régional de la Forêt-Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 Projet « Signature innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et de l'adoption du cadre de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a bénéficié d'un avenant de prolongation à l'Entente originale afin de reporter au 26 mai 2025 la date limite pour engager les sommes résiduelles de son projet « Signature » et de reporter au 26 mai 2026 la date limite pour les dépenser (*MRC13702/05/24*);

CONSIDÉRANT l'engagement des sommes résiduelles Signature (*MRC14057/05/25*);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE selon la clause 4.16 de l'Entente, la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre au comité directeur de l'Entente, au plus tard le 10 septembre 2025, un rapport final conforme aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE selon la clause 4.17 de l'Entente, la MRC devra également produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre à la ministre, au plus tard le 26 août 2026, une mise à jour finale du rapport pour rendre compte des sommes dépensées;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport final « Signature » conformément à la clause 4.16 et de l'annexe B de l'Entente.

DE TRANSMETTRE le rapport final « Signature » au comité directeur de l'Entente ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

9.9) MOBILITÉ DURABLE

9.9.1) STATISTIQUES MOBILIBUS AU 31 AOÛT 2025

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 31 août 2025 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.9.2) PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMMUNICATIONS MADA /
AUTORISATION

MRC14143/09/25

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a mis en place un programme d'aide financière visant à soutenir des initiatives favorisant la familiarisation des personnes âgées avec le transport collectif en région (Volet 3);

CONSIDÉRANT QUE cette initiative est alignée avec les objectifs de l'organisation en matière de mobilité durable et de soutien à la qualité de vie des aînés, en favorisant l'autonomie et l'accessibilité au service Mobilibus pour les personnes âgées, contribuant ainsi à réduire l'isolement social et à encourager leur participation active à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, en collaboration avec son service de développement économique, social et culturel, plus précisément par l'entremise de son programme MADA (Municipalité amie des aînés), afin de faire connaître son service Mobilibus auprès de la clientèle visée par cette subvention;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Volet 3 – Mise en place d'initiatives visant la familiarisation des personnes âgées avec le transport collectif*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

9.10) ÉNERGIES RENOUVELABLES

9.10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU 15 AOÛT 2025

Le rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables ayant eu lieu le 15 août 2025 est déposé. Monsieur Sylvain Cormier en fait la lecture. Madame Line Fréchette apporte des explications supplémentaires. Il n'y a aucune question.

9.11) PLAN CLIMAT

Aucun point.

9.12) MODIFICATION AU SADR / Projet DE RÈGLEMENT MRC-983 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ZONE RÉSIDENIELLE ÉCOFORESTIÈRE À L'AVENIR

9.12.1) AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

L'objet de ce règlement est de :

1. Créer une nouvelle zone résidentielle écoforestière à même l'affectation rurale de L'Avenir afin de maximiser le potentiel de développement d'un secteur déjà déstructuré et de maximiser les investissements publics dans le secteur.

AVIS DE MOTION est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Luce Daneau à l'effet que, lors de la séance de ce conseil, il soumettra pour adoption le *Projet de règlement numéro MRC-983 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la création d'une zone résidentielle écoforestière à L'Avenir.*

9.12.2) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-983 ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC14144/09/25

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé MRC-773-1 (SADR) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le SADR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a déposé à la MRC une demande de modification du SADR relative à la création dans l'affectation rurale d'une zone résidentielle écoforestière où les résidences seraient autorisées sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable à cette demande le 5 décembre 2024;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le CAM a confirmé son avis favorable à cette demande le 13 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2025 et que le projet de règlement a été présenté aux mairesses et maires du conseil de la MRC, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Projet de règlement numéro MRC-983 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la création d'une zone résidentielle écoforestière à L'Avenir*, ainsi que le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme.

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.12.3) DEMANDE D'AVIS À LA MINISTRE / ADOPTION

MRC14145/09/25

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Projet de règlement MRC-983*;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de règlement MRC-983* a pour but de créer une nouvelle zone résidentielle écoforestière à même l'affectation rurale de l'avenir afin de maximiser le potentiel de développement d'un secteur déjà déstructuré et de maximiser les investissements publics dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut demander à la ministre son avis sur la modification proposée;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le *Projet de règlement MRC-983*.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.



11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CULTUREL DU 26 AOÛT 2025

Le rapport d'activités du comité culturel ayant eu lieu le 26 août 2025 est déposé. Monsieur Éric Émond en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ MADA DU 20 AOÛT 2025

Le rapport d'activités du comité MADA ayant eu lieu le 20 août 2025 est déposé. Madame Sylvie Laval en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.3) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ FASO DU 26 AOÛT 2025

Le rapport d'activités du comité FASO ayant eu lieu le 26 août 2025 est déposé. Monsieur Sylvain Jutras en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.4) PATRIMOINE / SUSPENSION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN RESTAURATION ET REQUALIFICATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX / DEMANDE

MRC14146/09/25

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a suspendu le programme de restauration et requalification du patrimoine religieux;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme est administré par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) qui possède les ressources et l'expertise pour mener à bien son mandat, notamment par ses tables de concertation régionales et ses comités;

CONSIDÉRANT l'inquiétude soulevée quant à l'avenir du patrimoine religieux local et régionale face à cette suspension par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'impact important de cette mesure sur l'état des bâtiments patrimoniaux à caractère religieux ainsi que sur la mobilisation des communautés locales pour la sauvegarde et la requalification de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE des bâtiments religieux de la MRC de Drummond ont pu bénéficier de l'aide financière de ce programme au cours des dernières années comme l'église St. George pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Georges ou encore la requalification de l'église de Saint-Joachim-de-Courval;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités locales et des MRC de partout au Québec demandent le retour de cette aide financière le plus rapidement possible afin de limiter les répercussions néfastes sur les projets en préparation ou en cours;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Stéphanie Lacoste
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à son ministre responsable de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe :

- DE RÉTABLIR dans les plus brefs délais son programme d'aide financière relatif à la restauration et la requalification du patrimoine religieux et ses différents volets.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.5) PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS - PHASE 2 / DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION

MRC14147/09/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un portrait-diagnostic et plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière a été signée en décembre 2024 et couvre la période du 1er novembre 2024 au 1er novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite poursuivre en mettant en œuvre ce plan d'action visant à favoriser l'attraction, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres communautés ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière triennale au montant maximal de 500 000 \$ peut être faite au PAC pour la phase 2 du volet 1 consistant à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour une période maximale de trois (3) ans incluant la participation financière de 50 % de la part de la MRC;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités 2026-2028 pour la mise en œuvre du plan d'action en immigration de la MRC de Drummond au montant de 37 530 \$, couvrant 50 % des activités admissibles.

D'AUTORISER la participation financière de la MRC de Drummond au montant de 46 130 \$ pour l'élaboration du plan d'action couvrant entièrement les activités des 3 années de mise en œuvre du plan 2026, 2027 et 2028).

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11.6) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE DRUMMOND ÉCONOMIQUE 2024 /
DÉPÔT

Le rapport annuel de Drummond Économique pour l'année 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

11.7) ENTENTE DE PARTENARIAT PHARE / AUTORISATION

MRC14148/09/25

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la région de Drummond est marqué par des transformations majeures au sein des réseaux de la santé, des services sociaux, du milieu communautaire, scolaire et municipal, et que les défis liés à la coordination des actions sur le territoire nécessitent une approche concertée et intégrée;

CONSIDÉRANT QUE les parties prenantes reconnaissent que les enjeux de cohésion sociale, d'accessibilité aux services, de complémentarité des interventions et de pérennité



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

des initiatives locales sont au cœur des préoccupations des citoyennes, des citoyens et des organisations;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de renforcer la capacité des territoires à répondre efficacement aux besoins des populations, en misant sur une collaboration intersectorielle qui favorise l'arrimage des services, la fluidité des parcours et l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de partenaires dont fait partie la MRC de Drummond réitère son engagement envers :

- Le renforcement de la proximité des services, afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins spécifiques des territoires
- Une gouvernance locale et agile, permettant d'adapter rapidement les interventions en fonction des réalités terrain et des besoins émergents
- La reconnaissance du rôle essentiel des municipalités, de la MRC, des Centres de services scolaires et du réseau de la santé et des services sociaux, qui agissent comme catalyseurs du développement social, économique et communautaire à l'échelle locale et régionale
- La mise en place de mécanismes favorisant la participation et l'engagement des partenaires, notamment en évitant les dédoublements de concertation et en assurant une communication efficace entre les différents réseaux
- Le développement de solutions durables et adaptées aux défis sociaux, notamment en matière d'habitation, de lutte contre l'itinérance, de persévérance scolaire et de soutien aux personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires s'engagent, par la présente entente, à structurer leur collaboration autour d'instances claires et complémentaires, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est membre du comité tactique et du comité stratégique du PHARE;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet d'entente inter réseau PHARE a été transmise aux membres du conseil en amont de la séance publique à laquelle sa signature a été autorisée;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

DE RECONNAÎTRE l'engagement de la MRC de Drummond à respecter les rôles et responsabilités définis dans l'entente inter réseau du PHARE.

DE CONTRIBUER activement à la mise en œuvre des actions et à favoriser un climat de collaboration propice à l'atteinte des objectifs du PHARE.

D'AUTORISER l'adhésion de la MRC de Drummond à l'entente inter réseau du PHARE.

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer l'entente.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.8) COALITION HÔPITAL RÉGIONAL À DRUMMONDVILLE / DEMANDE DE
SOUTIEN FINANCIER

MRC14149/09/25

CONSIDÉRANT la demande reçue le 18 juillet 2025 de la Coalition pour un nouvel hôpital régional à Drummondville sollicitant un soutien financier de la MRC de Drummond pour l'année 2025, à hauteur de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT l'importance du projet d'un nouvel hôpital régional moderne, accessible et adapté aux besoins actuels et futurs de la population du territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite soutenir les démarches de mobilisation et de représentation auprès des instances gouvernementales et politiques;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP lors de la rencontre du 2 septembre 2025;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'ACCORDER un soutien financier de 10 000 \$ à la Coalition pour un nouvel hôpital régional à Drummondville pour l'année 2025.

D'AUTORISER le paiement à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2025.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Coalition pour un nouvel hôpital régional à Drummondville.

ADOPTÉE

11.9) RÉSEAU ACCÈS PME / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE /
AUTORISATION

MRC14150/09/25

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire de mars 2024 prévoit 22,6M \$ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ces ressources seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en oeuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources devront contribuer au réseau, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation* (RLRQ, chapitre M-14.1), la MINISTRE a pour mission, en matière d'économie, de soutenir l'entrepreneuriat, le repreneuriat, la croissance des entreprises de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de cette loi, la MINISTRE doit établir des objectifs et élaborer des politiques, des stratégies de développement et des programmes propres à assurer l'accomplissement de sa mission, et ce, en favorisant la synergie des acteurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du paragraphe 2° de l'article 7 de cette loi, la MINISTRE, dans l'exercice de ses responsabilités et se charger de la coordination des acteurs concernés peut conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme;

CONSIDÉRANT QUE la MINISTRE a été autorisée à octroyer à chacune de MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut notamment prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en oeuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les conditions et modalités de versement de la subvention prévue à la présente convention;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète à signer la Convention de subvention avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre de Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

DE TRANSMETTRE une copie de la Convention signée à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1) PLAN D'ACTION AMÉLIORATION DES SERVICES CLIENTS / DÉPÔT

Le plan d'action 2025 du service des ressources humaines et services clients adopté lors de la séance du CAP du 2 septembre dernier est déposé. Il n'y a aucune question.

13. CORRESPONDANCE

13.1) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.

14. DIVERS

Aucun point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne de L'Avenir désire obtenir des explications concernant le point 9.12 du présent ordre du jour. Le directeur général et la préfète donnent des explications. Un suivi sera fait avec la citoyenne suivant la séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14151/09/25

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 05.

Line Fréchette
Préfète

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.